

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le jeudi 3 octobre 2019.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRESENTS : 13

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Marcel BONNEVALLE, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Christine SALMON, Annick SOLIER, Jean-Yves BRECIN, Norbert LESAGE, Christian HAURET, Vice-présidents et membres du bureau, Joseph DESQUENES, Christophe LE BOULANGER membres du bureau

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL

Étaient absents : Christian VENGEONS, Marcel PETRE

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION GENERALE	3
DECISION 20191008-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 24 SEPTEMBRE 2019	3
ENFANCE-JEUNESSE	3
DECISION 20191008-2 : EJ_APPEL A PROJETS « JEUNESSE ET CULTURE » : VALIDATION DES MODALITES ET CRITERES	3
QUESTIONS DIVERSES	4

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20191008-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL
DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 02 octobre 2019.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité, (sans le vote de Monsieur HAURET)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau du 24 septembre 2019.

ENFANCE-JEUNESSE

DECISION 20191008-2 : EJ_APPEL A PROJETS « JEUNESSE ET CULTURE » : VALIDATION
DES MODALITES ET CRITERES

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20190605-6 en date du 5 juin 2019 autorisant le lancement d'un appel à projets « Jeunesse et Culture » ;
- Considérant la commission Enfance-Jeunesse du 02.10.2019.

Contexte :

Pré-Bocage Intercom (PBI) souhaite faciliter l'émergence de projets, en direction des adolescents, qui prennent en compte la dimension culturelle, l'accompagnement et la sensibilisation de ce public et qui valorisent les démarches participatives.

Les projets concernés sont ceux émanant d'associations enfance-jeunesse ayant au moins une structure (ALSH ou Accueil Jeunes) sur le territoire de PBI.

Les associations proposeront des projets en direction des jeunes âgés de 11 à 15 ans (ou de jeunes de 10 ans et 16 ans scolarisés dans un collège) en lien avec la thématique culturelle et devront s'appuyer sur des partenariats locaux (collège, EHPAD, bibliothèque, médiathèque, foyer de mineurs non accompagnés...). Un seul projet par association sera accepté.

Le planning de mise œuvre de cet l'appel à projets :

- ⤴ Définition des critères de sélection : Commission EJ du 02/10/2019 ;
- ⤴ Validation des critères de sélection : Bureau du 08/10/2019 ;
- ⤴ Dépôt des dossiers : Mercredi 06/11/2019 ;
- ⤴ Sélection des projets retenus : Commission EJ du 13/11/2019 ;
- ⤴ Validation des projets : Conseil communautaire du 18/12/2019 ;

• Critères de sélection

⤴ Critères d'éligibilité des projets retenus :

- ❖ Dépôt de la candidature avant la date limite de clôture
- ❖ Année de mise en œuvre respectée – L'action doit se dérouler sur l'année scolaire 2019-2020
- ❖ Association enfance-jeunesse à but non lucratif ayant au moins une structure (ALSH ou Accueil Jeunes) sur le territoire de PBI
- ❖ Un seul projet par association
- ❖ Projet répondant aux critères ci-dessous :
 - ⤴ Public cible : des jeunes âgés de 11 à 15 ans (ou de jeunes de 10 ans et 16 ans scolarisés dans un collège)
 - ⤴ Proposition d'une action culturelle
 - ⤴ Présence de partenariats locaux

- ⤴ Action menée sur le territoire de PBI
- ⤴ Action coconstruite avec les jeunes
- ❖ Présentation d'un budget prévisionnel équilibré de l'action avec plusieurs sources de financement

- ⤴ **Critères de jugement des projets (hiérarchisés)**
 - ❖ Projet *en partenariat* avec un ou plusieurs collègues
 - ❖ **Projet concret** (nombre de jeunes impliqués, actions de communication, planning de réalisation, place donnée aux jeunes dans le projet...)
 - ❖ **Projet innovant** : l'innovation peut porter sur la méthode éducative, le partenariat, les technologies ou techniques mises en œuvre.
 - ❖ Une attention particulière sera accordée aux **projets s'inscrivant dans les politiques générales de Pré-Bocage Intercom** : PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) ...

Objectif :

Définir les modalités de l'Appel À Projets « Jeunesse et Culture »

Arrivée de Monsieur HAURET

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le lancement de l'appel à projets « Jeunesse et Culture » ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le calendrier de mise en œuvre exposé ci-dessus ;

ARTICLE 3 : DE VALIDER les critères de sélection précités ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 09h23

Affichage fait le 15 octobre 2019

Gérard LEGUAY
Le Président

